

ARRÊTÉ DEP-2024-421 PORTANT NOMINATION DU JURY DU BREVET PROFESSIONNEL ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-122 et D 337-123 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 05 juin 2019, portant création du brevet professionnel esthétique, cosmétique, parfumerie ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2024-1001 conjoint nommant les présidents de jurys du brevet professionnel ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du brevet professionnel esthétique, cosmétique, parfumerie pour la session 2024 les académies de Créteil, Paris, et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Bruno ARNOUX, inspecteur de l'éducation nationale

Vice-présidente :

Madame Nolwenn TURRADO, professionnelle

Enseignants :

Madame Alexandra SAGOT-DURAND

Madame Catherine PICARD

Madame Virginie CADENE

Madame Mélanie BONNAL

Monsieur François BOITTE

Monsieur Christophe LEMARDELE

Professionnelles :

Madame Estelle DE RUYCK

Madame Catherine ROLAND

Madame Sabrina MANNONI

Madame Isabelle DEFOSSE

Madame Chloé LAUZERO

Madame Stéphanie SISCHERRE

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.


Frédéric MULLER